Négoce de bois et panneaux : l'Autorité autorise sous condition le rachat de Panofrance (Chausson Matériaux) par Distribution Matériaux Bois-Panneaux (Saint-Gobain)

Publié le 01 septembre 2021

Le 6 juillet 2021, la société Distribution Matériaux Bois-Panneaux DMBP) a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet d'acquérir le contrôle de l'un de ses concurrents, Panofrance, qui exploite des points de vente de bois et panneaux à destination des professionnels (agenceurs, charpentiers, menuisiers, paysagistes, peintres, etc.).

Les parties à l'opération

La société DMBP, filiale du groupe Saint-Gobain [1], est spécialisée dans le négoce de bois et panneaux à destination des professionnels (agenceurs, charpentiers, menuisiers, paysagistes, peintres, etc.). Son réseau est organisé autour de huit plateformes régionales et compte 46 agences exploitées sous les enseignes Dispano, CBC, Fabre & Lebeau et CIBM (Centre d'Importation de Bois). Son chiffre d'affaires en 2020 est de 380 millions d'euros.

Panofrance est active dans le négoce spécialisé de bois et panneaux à destination des professionnels (agenceurs, charpentiers, menuisiers, paysagistes, peintres, etc.) et est, à la veille de l'opération, contrôlée par Chausson Matériaux. Panofrance exploite 30 agences [2] en France, situées principalement à proximité des grandes villes. Le chiffre d'affaires réalisé par Panofrance en 2020 est d'environ 150 millions d'euros.

Pour répondre au problème de concurrence identifié dans la zone de Tarbes, DMBP va céder un point de vente

Les parties sont principalement concurrentes sur le marché de l'approvisionnement en bois et panneaux, en tant que clientes des fabricants de ces produits, et sur le négoce spécialisé de bois et panneaux en tant qu'offreurs à destination des professionnels.

Si l'opération ne soulève pas de problème de concurrence sur les marchés de l'approvisionnement auprès des fournisseurs, l'opération entraîne des chevauchements d'activités (présence simultanée de points de vente des deux entreprises) dans les zones de chalandise autour des points de vente exploités par Panofrance. Dans la plupart de ces zones, il n'y a pas de problèmes de concurrence du fait de la présence de nombreux concurrents et d'une part de marché cumulée restant inférieure à 50 %.

Cependant, dans la zone de chalandise située autour du point de vente détenu par Panofrance à Tarbes (65), la nouvelle entité contrôlera trois magasins avec une part de marché cumulée de la nouvelle entité importante. Aussi, afin de maintenir l'intensité concurrentielle dans cette zone, DMBP s'est engagée à céder le point de vente Dispano, à Lons (64).

Cette cession devra être agréée par l'Autorité, qui s'assurera que le repreneur sera indépendant vis-à-vis de la nouvelle entité, en mesure d'animer la concurrence dans la zone au bénéfice des professionnels de la construction. Un mandataire indépendant agréé par l'Autorité s'assurera de la mise en œuvre de cet engagement.

Sous cette condition, l'Autorité a autorisé, ce jour, l'opération.

> [1] Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des matériaux et des solutions au service des marchés de la construction, de la mobilité, de la santé et autres applications industrielles. Le chiffre d'affaires mondial du groupe est, en 2020, d'environ 38 milliards d'euros.

[2] Parmi ces 30 agences, celles de Marseille, Metz et Nancy ne sont pas incluses dans le périmètre de l'opération et resteront contrôlées par Chausson Matériaux.

DÉCISION 21-DCC-156 DU 01 SEPTEMBRE 2021

Consulter la fiche de la décision

Contact(s)

Chloé Duretête
Communication officer
01 55 04 01 20
Contacter par mail